



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH
DECISION n° 2022-379
3-5 Autres actes de gestion du domaine public

OBJET : Convention de mise à disposition du Terrain de Football Annexe et du siège au Stade Jean de Grailly de la Ville à l'Association « LES POTES DU DIMANCHE »

DGA Service à la population
Direction de l'Action éducative, de la vie des quartiers et des Sports
Service des Sports
Réf. : EA/ CV 243615
DGS :
DGA :
CAB :
CS : EA

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

VU l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie des compétences définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire de La Teste de Buch,

Considérant que La Ville de La Teste de Buch est propriétaire du **Terrain de Football et Stade Jean de Grailly de la Ville** et qui a pour vocation d'accueillir des activités sportives,

Considérant que l'association «**LES POTES DU DIMANCHE**» souhaite utiliser ce terrain pour **les Entraînements et matchs**.

DECIDE

ARTICLE I :

De mettre à disposition de l'association : « **LES POTES DU DIMANCHE** » dont le siège social est situé 27, Allée Marie Dufaure – Apt. C 04 33260 CAZAUX, le **Terrain de Football Annexe et siège** du Stade Jean de GRAILLY de la Ville, dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE II :

Cette occupation est consentie à titre gratuit.

La Ville prendra à sa charge les coûts liés à l'usage du lieu

La convention est conclue pour la période du : **01/09/2021 au 30/06/2022**, année sportive **2022-2023**.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé, de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation de la présente décision sera transmise à la Sous-Préfecture d'Arcachon pour contrôle de la légalité. Elle sera ensuite transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 28/07/2022


Patrick DAVET
Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220728-DEC2022_379-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

Affichage : 29/07/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

